

nique. Surveiller avec attention la lésion tuberculeuse (repos, cure spéciale, sanatorium). La tuberculose peut s'arrêter ou arriver à une guérison relative à toute période de la grossesse.

L'avortement provoqué peut et doit être écarté :

1. Dans tous les processus fébriles, destructifs, de date ancienne ou récente ;
2. Dans les cas de progestus légers quand il y a une des complications citées plus haut ;
3. Dans les cas relativement guéris quand, en dépit de conditions hygiéniques et diététiques convenables, survient un amaigrissement notable, progressif.

L'enfant doit entrer en ligne de compte, parce que même des femmes grièvement atteintes peuvent donner la vie à des enfants sains, parce que les transmissions intra-utérines constituent une exception.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'indication précise de la nécessité et du moment de l'avortement provoqué.

La décision doit être la conclusion d'une consultation d'un gynécologue et d'un spécialiste expérimenté des affections pulmonaires.

## LES CYSTITES CONSECUTIVES AUX OPERATIONS GYNECOLOGIQUES

PAR M. LE PROFESSEUR GUYON

De même que les accouchements difficiles, les opérations gynécologiques peuvent être suivies de cystites sérieuses. Les traumatismes pelviens mettent la vessie en état de réceptivité vis à vis de l'infection. Parfois des fils abandonnés dans la cavité péritonéale peuvent passer dans la vessie. Le fait est arrivé à M. Guyon au cours d'une lithotrixié. Il broyait un calcul phosphatique : il sent entre les mors de l'instrument la prise d'un corps mou ; c'était un fil opératoire qui, depuis une ablation des annexes pratiquées quelques années auparavant et laissé dans la cavité abdominale, avait émigré du pelvis dans la vessie.

Les opérations gynécologiques sont souvent suivies de cystite : une femme du service avait à la fois été atteinte d'une cystite et d'une pyonéphrose. Une autre, celle qui fait le sujet de cette leçon, avait été opérée d'une salpingite double par voie abdominale. A la suite de son opération, elle avait été sondée trois fois par jour pendant dix jours, et dès les premiers jours, en dépit des précautions d'asepsie prises, étaient survenus des troubles et des fréquences de la miction. Le deuxième jour, une certaine quantité de sang troublait les urines.

Pour obvier à de semblables accidents, l'asepsie ne suffit pas. Il faut l'antisepsie de la vessie. Celle-ci est opérée par le lavage de nitrate d'argent à 1-1000 ou plutôt à 1-500. L'emploi du nitrate d'argent sera prolongé tant que dureront les troubles vésicaux.